

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article 225-37-4, 3° du Code de commerce, il est rappelé que les délégations de compétence suivantes sont en cours en matière d'augmentation de capital.

	Date de l'AGE	Durée	Plafond	Utilisations au cours de l'exercice 2017
Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	AG du 04/05/2017	26 mois (04/07/2019)	3.000.000€	Néant
Augmenter le capital par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une Société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, faculté d'offrir au public les titres non souscrits	AG du 04/05/2017	26 mois (04/07/2019)	1.000.000€	Néant
Augmenter le capital par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une Société du groupe) avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	AG du 04/05/2017	26 mois (04/07/2019)	1.000.000€ (imputables sur le plafond de la délégation 4)	Néant
Augmenter le capital par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une Société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	AG du 04/05/2017	26 mois (04/07/2019)	1.000.000€ sans pouvoir excéder 20 % du capital par an (imputables sur le plafond de la délégation 3)	Néant
Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	AG du 04/05/2017	26 mois (04/07/2019)	10 % du capital au 04/05/2017	Néant
Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail	AG du 04/05/2017	26 mois (04/07/2019)	2 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de l'augmentation de capital	Néant

Aucune délégation de pouvoir en matière d'augmentation de capital n'est actuellement en cours.